
Cérémonie de signature du protocole d'accord

entre la Commission de l'océan Indien et l'Agence européenne de contrôle des pêches

Allocution de Madame Alice N'DIAYE, Directrice, Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien

13 septembre 2023, Flic en Flac - Maurice

Monsieur le chef de coopération de de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles,

Mesdames et Messieurs les représentants des États participant au Plan régional de surveillance des pêches de la COI,

Madame l'Experte auprès de l'Agence européenne de contrôle des pêches

Distingués invités,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, permettez-moi de faire part des regrets de Monsieur le Secrétaire général de la COI qui, appelé à d'autres obligations, n'a pas pu être parmi nous.

Nous sommes rassemblés aujourd'hui dans le cadre de la cérémonie de signature d'un protocole d'accord entre la Commission de l'océan Indien (COI) et l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA), laquelle sera

suivie du lancement des formations associées à cette collaboration.

Je vous souhaite, ainsi, à toutes et tous la bienvenue et vous remercie d'avoir bien voulu être les témoins de la formalisation de ce nouveau partenariat pour une pêche durable dans l'océan Indien.

Mesdames et Messieurs,

Les activités liées au secteur de la pêche symbolisent plus qu'une ressource économique et alimentaire pour nos îles de l'océan Indien : c'est une part de notre identité. En effet, la pêche est profondément enracinée dans nos cultures et nos traditions. Les techniques de pêche traditionnelle, la connaissance des espèces marines, les savoirs sur les écosystèmes et la mer constitue un patrimoine culturel qui se transmet de génération en génération et qui marque encore aujourd'hui nombre de communautés côtières dans les Etats membres de la COI.

Le secteur de la pêche nous renvoie aussi aux défis de notre temps ; ceux de la biodiversité et du climat. Les écosystèmes marins de la région abritent une biodiversité d'une grande richesse mais celle-ci est menacée par des pratiques non durables dont la surpêche et la pêche illicite, et, bien sûr, par les effets du changement climatique qui détruisent des écosystèmes ou affectent leur capacité de résilience. La durabilité de nos ressources halieutiques est ainsi plus que jamais en jeu.

A titre d'illustration, il est établi que le changement climatique modifie l'aire de répartition et les flux migratoires des thons, ce qui, selon un rapport de la FAO de 2018, a des répercussions sur la pêche récifale dans l'océan Indien occidental. Un autre exemple : selon les projections du rapport du Comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien ou CTOI, il est nécessaire de réduire de 30 % les captures de thons jaunes dans la région pour que le stock soit raisonnablement reconstitué d'ici 2030. Or, notre région du Sud-Ouest de l'océan Indien est la deuxième zone maritime productrice de thons. Autrement dit, l'industrie de la pêche thonière régionale, qui est un pilier économique, en termes de revenus et d'emplois, pour nos économies de l'océan Indien comme pour de nombreux opérateurs européens d'envergure, fait face à des risques systémiques majeurs.

Pour protéger ces ressources, il est donc impératif de disposer d'outils robustes destinés à analyser les risques, afin de mieux orienter les efforts de surveillance et de contrôle, optimisant ainsi l'utilisation des ressources tout en garantissant la durabilité de la pêche. La région a aussi besoin de systèmes fiables de certification et de traçabilité des captures afin d'assurer que celles-ci sont légales et répondent aux normes. Une telle transparence est primordiale tout au long de la chaîne d'approvisionnement. D'ailleurs, ces systèmes ne sont pas seulement des mécanismes de contrôle ; ils sont le reflet de notre

engagement envers nos océans, nos pêcheurs et nos générations futures.

Mesdames et messieurs,

Ce qui précède confirme la pertinence du protocole d'accord entre la COI et l'EFCA dont l'expérience et l'expertise confirmées dans le domaine du suivi, du contrôle et de la surveillance de la pêche en font une alliée stratégique et de raison pour surmonter ces défis. Grâce à cette collaboration, nous bénéficierons non seulement de formations spécialisées, mais aussi de méthodologies d'analyse des risques et de systèmes de traçabilité des captures adaptés à notre contexte. Ensemble, nous aspirons à établir une norme d'excellence pour la pêche dans l'océan Indien, garantissant une exploitation responsable et équilibrée de nos ressources marines.

Cette initiative est un nouveau jalon dans la collaboration entre la COI et l'Union européenne. En effet, depuis plus de 30 ans, vous l'avez rappelé Monsieur le Chef de coopération, les deux organisations ont œuvré ensemble pour promouvoir une pêche durable dans la région qui est un secteur d'intérêt pour nos Etats insulaires et pour l'Union européenne. Je tiens donc à exprimer, une fois de plus, notre gratitude envers l'Union européenne avec laquelle la COI et ses Etats membres entretiennent un partenariat historique, solide et diversifié.

L'élargissement de nos partenariats est au cœur des initiatives de la COI pour renforcer la protection et la valorisation de nos ressources halieutiques. À titre d'exemple, nous avons récemment signé, le 11 août, un protocole d'accord avec la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI). Cet accord vise principalement à intensifier nos échanges d'informations, à mieux évaluer nos stocks de poissons et à optimiser nos mesures de conservation. Par ailleurs, d'autres discussions concernant des collaborations potentielles continuent de progresser, notamment dans le cadre de l'accord de pêche du sud de l'océan Indien (SIOFA) et avec des entités telles que le SADC MCSCC et le programme MASE.

Pour conclure, je voudrais exprimer les remerciements de la COI à tous nos partenaires, et en particulier à l'EFCA, pour les soutiens, les engagements et la confiance témoignés. Je salue également l'implication et les collaborations avec nos partenaires de mise en œuvre du programme ECOFISH qui est à l'origine de cette signature de protocole, notamment le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), l'Autorité du lac Tanganyika, l'Organisation de la pêche du lac Victoria, la CTOI et la Commission des pêches du Sud-ouest de l'océan Indien.

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, la signature du protocole d'accord COI – EFCA est plus qu'un simple acte administratif : c'est un jalon additionnel pour l'affirmation d'une filière durable des pêches et pour la réalisation de l'Objectif de développement durable pour les océans et la vie aquatique. Je vous remercie de votre attention.